

CORREZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

TULLE
CANTON TULLE
COMMUNE Secrétariat Général IT/SC

Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 3 790,50 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de l'indemnité immédiate à la suite du sinistre survenu le 17 août 2023, Rue du Docteur Valette à Tulle

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que le 17 août 2023, un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté un mât 'éclairage public sis rue du Docteur Valette à Tulle,
- Considérant qu'il a été nécessaire de procéder au remplacement dudit mât,
- Vu le chèque d'un montant de 3 790,50 € présenté par la M.A.I.F, correspondant au versement de l'indemnité immédiate,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 3 790,50 €, présenté par la M.A.I.F - 79038 NIORT Cedex correspondant au versement de l'indemnité immédiate à la suite du sinistre survenu le 17 août 2023, Rue du Docteur Valette à Tulle, où un mât d'éclairage public a été endommagé.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget de la Ville
Compte : 75888 - Code : ASSURANCE/ECLPUB

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- M.A.I.F

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 15 Janv 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 15 Janv 2024
AD2 - 03012024



Tulle, le 9 janvier 2024

Le Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER